Installations

En France hors DROM, en 2024, 12 661 non-salariés se sont nouvellement installés en tant que chefs d'exploitation agricole (première affiliation) contre 13 621 en 2023, soit une baisse de 7,0 % en 2024. C'est la deuxième année de baisse de suite, après la baisse (de 3,6 %) en 2023, deux années de hausse (+ 1,6 % en 2022 et + 11,2 % en 2021) et trois années de baisse (- 6,7 % en 2020, - 3,7 % en 2019 et - 2,8 % en 2018).

En 2024, quatre régions comptent chacune plus de 1 000 installations et représentent 54 % des installations en France hors DROM : Occitanie (1 934), Nouvelle-Aquitaine (1 916), Auvergne-Rhône-Alpes (1 825) et Grand Est (1 118).

Hors transferts entre époux, 12 280 nouveaux chefs d'exploitation se sont installés en 2024, majoritairement en élevage bovins (21 %, dont 10,5 % en bovins lait et 10,5 % en bovins viande), en grandes cultures (17 %), en polyculture-polyélevage (12 %), en viticulture (10 %) et en maraîchage-horticulture (8 %). Ils s'installent majoritairement sous forme sociétaire (53 % en 2024). La pluriactivité concerne 42 % des nouveaux installés en 2024.

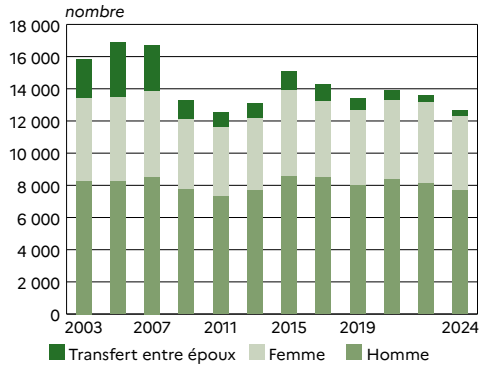
Parmi les nouveaux installés en 2024, 8 967 ont moins de 40 ans (âge maximal pour être éligible aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs), soit 73 % de l'ensemble des installés hors transfert entre époux.

En 2024, la superficie moyenne des nouveaux installés est de 33 hectares : 37 hectares pour les moins de 40 ans (42 ha chez les hommes et 27 ha chez les femmes), 22 hectares pour les plus de 40 ans (20 ha chez les hommes et 24 ha chez les femmes).

Hors transferts entre époux, 37 % des nouveaux chefs d'exploitation installés en 2024 sont des femmes. Les femmes représentent 33 % des nouveaux installés avant 40 ans et 49 % après 40 ans. Les femmes s'installent plus tardivement que les hommes : en 2024, 35 % des femmes installées ont plus de 40 ans contre 22 % des hommes.

Ensemble des installations

• De 2003 à 2024



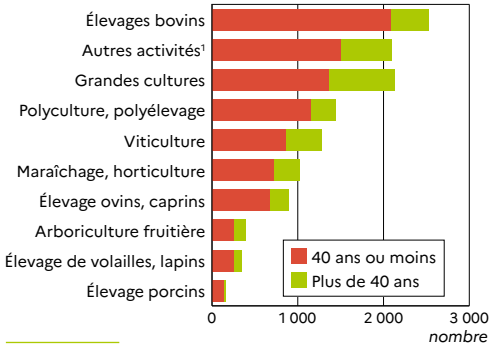
• Selon la région en 2024

	Nouveaux installés	Part des transferts entre époux	Taux de renouvellement[1]
	nombre	*%*	
Occitanie	1 934	3,9	3,4
Nouvelle-Aquitaine	1 916	3,7	3,3
Auvergne-Rhône-Alpes	1 825	2,0	3,6
Grand Est	1 118	4,5	3,2
Pays de la Loire	972	3,0	3,1
Bretagne	912	3,3	3,6
Normandie	859	3,0	2,9
Bourgogne-Franche-Comté	784	1,9	3,1
Hauts-de-France	756	1,7	4,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	752	2,2	2,9
Centre-Val de Loire	526	3,0	2,8
Île-de-France	205	1,5	3,9
Corse	102	0,0	3,5
France (hors DROM)	12 661	3,0	3,3

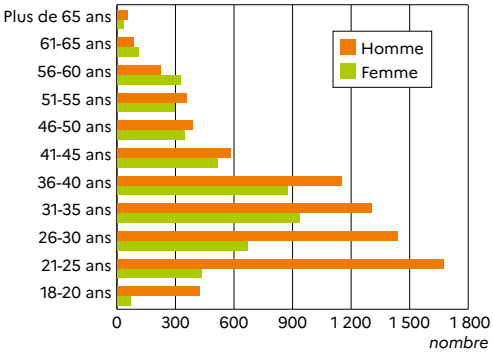
1. Le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.
Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA.
Source : Mutualité sociale agricole

Installations en 2024 - hors transfert entre époux*

• Selon l'âge et le secteur d'activité agricole



• Selon l'âge et le sexe



* Parmi les nouveaux installés, on distingue le cas particulier des transferts entre époux lorsque le chef d'exploitation qui fait valoir ses droits à la retraite transmet son exploitation à son conjoint, qui la dirige alors jusqu'à sa propre retraite.
1. Élevage de chevaux et activités liées, autres élevages de petits ou gros animaux, autres cultures spécialisées (pépinières, conchyliculture, sylviculture…).
Champ : ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens de la MSA.
Source : Mutualité sociale agricole

Aides à l'installation

Les aides à l'installation permettent de financer une partie des investissements indispensables lors de la phase d'installation. Dans le cadre de la nouvelle programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027, les aides à l'installation du second pilier de la PAC sont gérées par les Conseils régionaux. Elles regroupent les aides à l'installation en faveur des jeunes agriculteurs (mesure 75.01 du plan stratégique national (PSN)) et les aides à l'installation en faveur des nouveaux agriculteurs (mesure 75.05 du PSN). Selon l'aide demandée, les conditions d'âge et de diplôme ne sont pas les mêmes, mais les candidats doivent tous démontrer la viabilité économique de leur projet.

En 2025, plus de la moitié des agriculteurs de moins de 40 ans qui s'installent bénéficient des aides à l'installation. Au total, 5 653 aides à l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs (DJNA) ont été accordées, pour un montant moyen de 31 054 € par bénéficiaire. Les montants des aides à l'installation sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie dans chaque région. En 2025, la répartition par zone d'installation est la suivante : 42,5 % en zone non défavorisée (avec un montant moyen d'environ 27 690 €), 31,5 % en zone défavorisée hors montagne (avec un montant moyen d'environ 30 230 €) et 26,0 % en zone de montagne (avec un montant moyen d'environ 37 560 €).

Au total, 175,5 millions d'euros de subventions publiques (Régions, FEADER) ont été engagées au titre de la DJNA en 2025. Presque un tiers des bénéficiaires de la DJNA sont des femmes (31 %).

Aide à l'installation accordées par région en 2025

	Nombre	Montant total	Montant moyen
Auvergne-Rhône-Alpes	821	34 799 930 €	42 387 €
Bourgogne-Franche-Comté	281	10 901 750 €	38 796 €
Bretagne	471	10 048 200 €	21 334 €
Centre-Val de Loire	376	11 786 000 €	31 346 €
Grand Est	443	12 076 000 €	27 260 €
Guadeloupe	22	2 019 500 €	91 795 €
Hauts-de-France	174	4 827 000 €	27 741 €
Île-de-France	59	2 983 000 €	50 559 €
La Réunion	14	1 156 500 €	82 607 €
Normandie	363	8 915 900 €	24 562 €
Nouvelle-Aquitaine	817	25 784 100 €	31 559 €
Occitanie	1 000	22 494 000 €	22 494 €
Pays de la Loire	483	15 658 080 €	32 418 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	329	12 096 000 €	36 766 €
Total	5 653	175 545 960 €	31 054 €

Aide à l'installation accordées par zone en 2025

	Nombre	%	Montant total	Montant moyen
Zone défavorisée hors montagne	1 781	31,5	53 832 250 €	30 226 €
Zone de montagne	1 469	26,0	55 172 680 €	37 558 €
Zone non défavorisée	2 403	42,5	66 541 030 €	27 691 €
TOTAL	5 653	100,0	175 545 960 €	31 054 €

Champ : France hors Corse et hors DROM sauf Guadeloupe et La Réunion.
Sources : ASP

Répartition du nombre de DJNA accordées par tranche d'âge et par genre en 2025

	Nombre total	%	Nombre de femmes	%	Nombre d'hommes	%
de 18 à 24 ans	1 476	26,1	206	11,7	1 270	32,6
de 25 à 29 ans	1 398	24,7	349	19,8	1 049	27,0
de 30 à 34 ans	1 185	21,0	451	25,6	734	18,9
de 35 à 40 ans	1 271	22,5	590	33,5	681	17,5
41 ans et plus	323	5,7	167	9,5	156	4,0
TOTAL	5 653	100,0	1 763	100,0	3 890	100,0

Champ : France hors Corse et hors DROM sauf Guadeloupe et La Réunion.
Sources : ASP